

2022 : la relance du projet européen ?

Déclaration du groupe CFTC

Comme le note la résolution, « *la pandémie a montré le défaut d'autonomie stratégique des Etats membres* ». Le groupe CFTC insiste sur la nécessité d'améliorer la résilience de nos sources d'approvisionnement (santé, agriculture, électronique) et d'avoir une démarche européenne en matière de souveraineté économique et industrielle. Pour y parvenir, nous devons développer des technologies de pointes et le recyclage des déchets, en particulier pour les matériaux rares.

Nous partageons la préconisation « *d'appliquer aux biens importés les mêmes niveaux d'exigence qu'aux biens produits localement* ». Nous soutenons la création d'une taxe carbone aux frontières de l'UE, en associant tous les acteurs concernés. Mais les discussions sur une taxe GAFA au niveau européen ne doivent pas porter préjudice aux évolutions obtenues au sein du G20 vers l'adoption d'une taxation minimale des multinationales.

Nous approuvons les préoccupations sociales et environnementales, notamment l'importance d'accentuer le devoir de vigilance des entreprises.

Nous appuyons la nécessité de fixer un niveau de salaire minimum adéquat à l'échelon européen : supérieur à minima à 60 % du salaire médian et 50 % du salaire moyen. Nous proposons d'intégrer une dimension européenne supplémentaire dans le calcul du salaire minimum dans une optique de convergence vers le haut.

Sur le socle, il faut améliorer l'accessibilité à l'emploi des jeunes et des seniors, et assurer un niveau de vie décent de l'enfance à la retraite. Nous proposons de revaloriser le minimum contributif au niveau du SMIC pour les retraités ayant une carrière complète et soutenons la création d'une allocation pour les jeunes engagés dans un parcours d'insertion.

Il faut « *accompagner des transitions socialement justes* ». La croissance doit être respectueuse des objectifs climatiques. Mais l'urgence climatique ne doit pas générer d'accélération trop rapide du calendrier social, car il nous faut travailler à moyen terme sur la reconversion des sites et des travailleurs dans le cadre d'un dialogue social renouvelé. Cela suppose une démarche de formation professionnelle qualifiante, des financements dans les secteurs impactés et un mix énergétique équilibré.

Le groupe CFTC a voté cette résolution.